

Norme en bref

Consentement

Au sujet de la Norme en bref

Les Normes en bref sont des ressources éducatives visant à aider les massothérapeutes inscrits (MTI) à déterminer s'ils exercent la profession d'une manière qui satisfait aux attentes énoncées dans les *Normes de pratique* de l'OMTO (2022). Ce document n'est pas une *Norme de pratique* ou un règlement.

Quelles sont quelques-unes des attentes clés de la Norme?

Une attente clé de la *Norme* prévoit la tenue d'une discussion sur les six éléments du consentement avec le (la) client(e) avant d'effectuer une ou des évaluations(s) ou traitement(s). On y trouve également des attentes importantes relatives à l'obtention du consentement lorsqu'une évaluation ou le traitement de zones sensibles est indiqué sur le plan clinique et demandé par le (la) client(e).

Pourquoi ces attentes sont-elles importantes?

Les MTI doivent obtenir le consentement éclairé du (de la) client(e) avant de procéder à toute évaluation ou à tout traitement.

Comment déterminez-vous si vous répondez aux attentes de la Norme?

Voici quelques questions à vous poser pour vous aider à déterminer si vous répondez aux attentes de la *Norme* :

- Quels sont les six éléments du consentement?
- Comment obtenez-vous le consentement du (de la) client(e)?
- Quand êtes-vous tenu d'obtenir la signature d'un(e) client(e) dans le cadre du processus de consentement?
- Comment documentez-vous les détails d'une conversation sur le consentement dans le dossier médical du (de la) client(e)?
- En quoi le consentement est-il un processus continu?